



# Préparez-vous à la RP!



**L**es volets des programmes d'immigration du Nouveau-Brunswick sont une voie vers la résidence permanente (RP) pour les travailleurs étrangers qui ont les compétences, les études et l'expérience de travail pour contribuer à l'économie du Nouveau-Brunswick :

- Le [Programme pilote en matière d'immigration au Canada \(PPICA\)](#)
- Le Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick : [catégorie Entrée express : volet du marché du travail](#)
- Le Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick : [volet travailleur qualifié avec soutien d'un employeur \(CTQSE\)](#)

Lorsque vous présentez une demande à l'un de ces programmes, vous devriez être prêt à obtenir la RP. Cela signifie que vous réunissez tous les critères d'admissibilité minimum ET que vous avez tous les documents exigés en main pour remplir et soumettre une demande complète et exacte à la province du Nouveau-Brunswick et au gouvernement du Canada.

Être prêt à la RP signifie un traitement plus efficace, moins de retards et une meilleure expérience de navigation dans les programmes d'immigration du Nouveau-Brunswick et du Canada. Dans la plupart des cas, cela signifie que votre demande sera traitée plus rapidement. Vous ne pouvez soumettre aucune demande aux [volets de nos programmes d'immigration](#) avant d'être prêt à la RP.

# Exigences afin d'être prêt à la RP du Programme des candidats de la province : Catégorie Entrée express : volet du marché du travail

Dans le cadre du Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick : catégorie Entrée express : volet du marché du travail, si un candidat réussit à obtenir un certificat de désignation provincial, le candidat pourrait être invité par le gouvernement du Canada à ensuite soumettre une demande complète et exacte de résidence permanente (RP) dans un délai de **60 jours** de ladite invitation.

Parce que les deux programmes exigent bon nombre des mêmes documents, les candidats doivent commencer à se préparer pour leur demande de RP immédiatement.

## 1. Admissibilité aux programmes

Chacun de nos programmes d'immigration économique a différents critères d'admissibilité ayant trait à l'âge, aux résultats aux tests linguistiques, aux niveaux de scolarité et à l'expérience professionnelle.

Assurez-vous d'être admissible à un volet de programme avant de vous préparer à soumettre une demande.

Pour obtenir des renseignements sur les critères d'admissibilité de chaque programme, consultez les liens ci-dessous :

[Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique](#)

[Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick - travailleur qualifié avec soutien d'un employeur](#)

[Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick - catégorie Entrée express](#)

## 2. Pièces d'identité

Vous devez réunir toutes les pièces d'identité et tous les documents à l'appui de l'état matrimonial pour vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent (et même certains membres de votre famille qui ne vous accompagnent pas). Vous devez aussi les faire traduire et les faire assermenter s'ils ne sont pas déjà en français ou en anglais.

Vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent devez avoir un passeport valide.

Consultez la liste de contrôle de documents du gouvernement fédéral pour confirmer quels documents vous devez réunir et traduire:

<https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/trousses/forms/imm5690f.pdf?>

Il serait bon de réunir vos diplômes et autres titres de compétences pour les faire traduire en même temps.

## 3. Tests linguistiques

Vous devez fournir un test linguistique valide, en français ou en anglais, qui a été mené par une organisation d'évaluation des compétences linguistiques désignée par IRCC et qui remonte à moins de 18 mois à la date de soumission de votre demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Un équivalent minimum du Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) 7 dans toutes les compétences langagières, en français ou en anglais, est exigé. Remarque : Certains employeurs peuvent exiger un résultat supérieur:

Résultats acceptables minimums :

	IELTS*	CELP**	TEF***	TCF****
Compréhension de l'écrit	6.0	7	207	453
Expression écrite	6.0	7	310	10
Compréhension de l'oral	6.0	7	249	458
Expression orale	6.0	7	310	10

Pour vous renseigner au sujet d'un test linguistique ou vous inscrire à un tel test, visitez les sites suivants :

\* IELTS General Training: [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

\*\* CELPIP: [www.celpip.ca](http://www.celpip.ca)

\*\*\* TEF CANADA:  
[www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef-canada/](http://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef-canada/)

\*\*\*\* TCF pour le Canada : <http://www.ciep.fr/tcf-canada>



## 4. Diplôme d'études

Tous nos programmes d'immigration exigent un niveau de scolarité minimum qui équivaut à un diplôme d'études secondaires canadien.

Si vous n'avez pas de diplôme d'études canadien, vous devrez fournir une évaluation des diplômes d'études qui confirme l'équivalence canadienne de vos études.

Visitez le site de l'une des organisations suivantes pour vous renseigner au sujet du processus d'évaluation ou lancer le processus :

- World Education Services (WES) : <https://www.wes.org/fr/ca/>
- Comparative Education Service (CES) : <https://learn.utoronto.ca/comparative-education-service>
- International Credential Assessment Service of Canada (ICAS) : <https://www.icascanada.ca/francais/home.aspx>
- International Qualifications Assessment Service (IQAS) : <https://www.alberta.ca/fr-CA/iqas-overview.aspx>

Si les documents à l'appui de vos études doivent être traduits en anglais, il serait bon de les faire traduire avec vos autres pièces d'identité et documents à l'appui de votre état matrimonial.

## 5. Lettres d'emploi

Vous devez fournir des lettres d'emploi qui confirment votre expérience professionnelle.

Les lettres doivent :

- être rédigées sur du papier à en-tête de l'entreprise;
- être signées par l'agent ou le superviseur responsable;
- mentionner l'adresse complète de l'entreprise, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse électronique et l'adresse de son site Internet;
- porter le sceau officiel de l'entreprise (le cas échéant).

Les lettres doivent inclure tous les renseignements suivants :

- la période précise de votre emploi au sein de l'entreprise;
- les postes que vous avez occupés pendant la période d'emploi et la durée d'occupation de chacun;
- vos principales responsabilités et tâches liées à chaque poste;
- votre salaire annuel total ainsi que vos avantages sociaux;
- le nombre d'heures travaillées par semaine.

### Connaissez votre code de la Classification nationale des professions (CNP)

Pour l'immigration au Canada, les professions sont classées par codes de la CNP. Consultez le site suivant pour trouver le code de la CNP qui correspond à vos fonctions et à votre expérience professionnelle :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>

Parlez à votre employeur actuel et à vos employeurs antérieurs au sujet de l'obtention d'une lettre qui réunit les critères relatifs à l'immigration au Canada.

## 6. Numéro de profil d'Entrée express

Vous aurez besoin d'un numéro de profil d'Entrée express valide pour présenter une demande à la catégorie Entrée express du Nouveau-Brunswick. Pour obtenir votre numéro de profil d'Entrée express et votre code de validation de chercheur d'emploi, commencez ici :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/soumettre-profil.html>

Si vous découvrez que vous n'avez pas droit à un numéro de profil d'entrée Express du gouvernement fédéral, cela signifie malheureusement que vous ne pourriez pas présenter de demande de désignation provinciale dans le cadre de la catégorie Entrée express du Nouveau-Brunswick. Veuillez consulter nos autres voies vers la RP pour déterminer si vous pourriez être admissible.

Lorsque vous aurez tous les éléments ci-dessus en ordre, visitez le [site Web de la catégorie Entrée express du PCNB](#) et consultez les critères de soumission affichés sur le site. C'est seulement lorsque vous réunirez les critères affichés que vous devrez envoyer une déclaration d'intérêt au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Vous pourrez être invité alors à présenter une demande complète au programme. Si votre demande est approuvée, vous recevrez un certificat de désignation qui est valide pendant 6 mois.

Lorsque vous recevrez un certificat de désignation de la province, vous serez inscrit dans un bassin fédéral de candidats admissibles. À partir d'ici, vous pourrez être invité à présenter une [demande de résidence permanente](#) complète et exacte au gouvernement du Canada.

## 7. Certificats de police

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) communiquera avec vous au sujet de la soumission de certificats de police.

Consultez le lien ci-dessous afin que vous soyez prêt lorsque les certificats seront demandés :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande-medical-police/certificats-police/propos.html>

# Exigences afin d'être prêt pour la RP dans le cadre du Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique (PPICA)

Dans le cadre du PPICA, les candidats doivent soumettre une demande de résidence permanente (RP) dans un délai de 6 mois suivant la réception d'un certificat d'appui. Nous vous recommandons de le faire le plus rapidement possible. Cependant, si un candidat présente une demande de permis de travail dans le cadre du programme, l'employeur devra demander une lettre de soutien à un permis de travail sur le formulaire de demande, et le candidat devra plutôt présenter une demande de RP dans un délai de **90 jours** (plutôt que de 6 mois) : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/atlantique-travail.asp>

Cela signifie que les candidats doivent commencer à se préparer pour leur demande de RP immédiatement.

## 1. Admissibilité aux programmes

Chacun de nos programmes d'immigration économique a différents critères d'admissibilité ayant trait à l'âge, aux résultats aux tests linguistiques, aux niveaux de scolarité et à l'expérience professionnelle.

Assurez-vous d'être admissible à un volet de programme avant de vous préparer à soumettre une demande.

Pour obtenir des renseignements sur les critères d'admissibilité de chaque programme, consultez les liens ci-dessous :

[Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique](#)

[Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick - travailleur qualifié avec soutien d'un employeur](#)

[Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick - catégorie Entrée express](#)

## 2. Pièces d'identité

Vous devez réunir toutes les pièces d'identité et tous les documents à l'appui de l'état matrimonial pour vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent (et même certains membres de votre famille qui ne vous accompagnent pas). Vous devez aussi les faire traduire et les faire assermenter s'ils ne sont pas déjà en français ou en anglais.

Vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent devez avoir un passeport valide.

Consultez la liste de contrôle de documents du gouvernement fédéral pour confirmer quels documents vous devez réunir et traduire :

[Programme des travailleurs hautement qualifiés](#)

[Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires](#)

[Programme des diplômés étrangers](#)

Il serait bon de réunir vos diplômes et autres titres de compétences pour les faire traduire en même temps.

## 3. Tests linguistiques

Vous devez fournir un test linguistique valide, en français ou en anglais, qui a été mené par une organisation d'évaluation des compétences linguistiques désignée par IRCC et qui remonte à moins de 18 mois à la date de soumission de votre demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Un équivalent minimum du Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) 4 dans toutes les compétences langagières, en français ou en anglais, est exigé. Remarque : Certains employeurs peuvent exiger un résultat supérieur.

Résultats acceptables minimums :

	IELTS*	CELP**	TEF***	TCF****
Compréhension de l'écrit	3.5	4	121	342
Expression écrite	4.0	4	181	4
Compréhension de l'oral	4.5	4	145	331
Expression orale	4.0	4	181	4

Pour vous renseigner au sujet d'un test linguistique ou vous inscrire à un tel test, visitez les sites suivants :

\* IELTS General Training: [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

\*\* CELPIP: [www.celpip.ca](http://www.celpip.ca)

\*\*\* TEF CANADA:  
[www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef-tef-canada/](http://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef-tef-canada/)

\*\*\*\* TCF pour le Canada : <http://www.ciep.fr/tcf-canada>

## 4. Diplôme d'études

Tous nos programmes d'immigration exigent un niveau de scolarité minimum qui équivaut à un diplôme d'études secondaires canadien.

Si vous n'avez pas de diplôme d'études canadien, vous devrez fournir une évaluation des diplômes d'études qui confirme l'équivalence canadienne de vos études.

Visitez le site de l'une des organisations suivantes pour vous renseigner au sujet du processus d'évaluation ou lancer le processus :

- World Education Services (WES) : <https://www.wes.org/fr/ca/>
- Comparative Education Service (CES) : <https://learn.utoronto.ca/comparative-education-service>
- International Credential Assessment Service of Canada (ICAS) : <https://www.icascanada.ca/francais/home.aspx>
- International Qualifications Assessment Service (IQAS) : <https://www.alberta.ca/fr-CA/iqas-overview.aspx>

Si les documents à l'appui de vos études doivent être traduits en anglais, il serait bon de les faire traduire avec vos autres pièces d'identité et documents à l'appui de votre état matrimonial.

## 5. Lettres d'emploi

Vous devez fournir des lettres d'emploi qui confirment votre expérience professionnelle.

Les lettres doivent :

- être rédigées sur du papier à en-tête de l'entreprise;
- être signées par l'agent ou le superviseur responsable;
- mentionner l'adresse complète de l'entreprise, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse électronique et l'adresse de son site Internet;
- porter le sceau officiel de l'entreprise (le cas échéant).

Les lettres doivent inclure tous les renseignements suivants :

- la période précise de votre emploi au sein de l'entreprise;
- les postes que vous avez occupés pendant la période d'emploi et la durée d'occupation de chacun;
- vos principales responsabilités et tâches liées à chaque poste;
- votre salaire annuel total ainsi que vos avantages sociaux;
- le nombre d'heures travaillées par semaine.

### Connaissez votre code de la Classification nationale des professions (CNP)

Pour l'immigration au Canada, les professions sont classées par codes de la CNP. Consultez le site suivant pour trouver le code de la CNP qui correspond à vos fonctions et à votre expérience professionnelle :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>

Parlez à votre employeur actuel et à vos employeurs antérieurs au sujet de l'obtention d'une lettre qui réunit les critères relatifs à l'immigration au Canada.

## 6. Certificats de police

Vous devez faire des **démarches** pour les certificats de police (savoir où et comment obtenir les documents nécessaires) **ou les avoir fait remplir récemment** pour chaque pays dans lequel le demandeur a résidé pendant 6 mois ou plus depuis l'âge de 18 ans (cela s'applique à tous les membres de la famille âgés de 18 ans ou plus qui l'accompagnent). Les certificats de police sont valides pour une période de 6 mois.

Pour plus de renseignements sur l'obtention des certificats de police, visitez :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande-medical-police/certificats-police/propos.html>

Lorsque vous aurez tous les éléments ci-dessus en ordre, avisez votre employeur de soumettre une **demande d'appui du PPICA** dûment remplie au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Si votre demande est approuvée, vous recevrez un certificat de désignation qui est valide pendant 6 mois. Après avoir reçu le certificat, vous pouvez soumettre votre **demande de résidence permanente** complète et exacte au gouvernement du Canada dès que vous aurez tous les documents exigés.

# Exigences afin d'être prêt pour la RP pour le Programme des candidats de la province : travailleur qualifié avec soutien d'un employeur

Dans le cadre du Programme des candidats de la province : travailleur qualifié avec soutien d'un employeur, les candidats doivent soumettre une demande de résidence permanente (RP) complète et exacte en même temps qu'ils soumettent une demande de désignation provinciale. Cela signifie que les candidats doivent commencer à se préparer pour leur demande de RP immédiatement.

## 1. Admissibilité aux programmes

Chacun de nos programmes d'immigration économique a différents critères d'admissibilité ayant trait à l'âge, aux résultats aux tests linguistiques, aux niveaux de scolarité et à l'expérience professionnelle.

Assurez-vous d'être admissible à un volet de programme avant de vous préparer à soumettre une demande.

Pour obtenir des renseignements sur les critères d'admissibilité de chaque programme, consultez les liens ci-dessous :

[Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique](#)

[Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick - travailleur qualifié avec soutien d'un employeur](#)

[Programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick - catégorie Entrée express](#)

## 2. Pièces d'identité

Vous devez réunir toutes les pièces d'identité et tous les documents à l'appui de l'état matrimonial pour vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent (et même certains membres de votre famille qui ne vous accompagnent pas). Vous devez aussi les faire traduire et les faire assementer s'ils ne sont pas déjà en français ou en anglais.

Vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent devez avoir un passeport valide.

Consultez la liste de contrôle de documents du gouvernement fédéral pour confirmer quels documents vous devez réunir et traduire :

<https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/trousses/form/imm5690f.pdf>

Il serait bon de réunir vos diplômes et autres titres de compétences pour les faire traduire en même temps.

## 3. Tests linguistiques

Vous devez fournir un test linguistique valide, en français ou en anglais, qui a été mené par une organisation d'évaluation des compétences linguistiques désignée par IRCC et qui remonte à moins de 18 mois à la date de soumission de votre demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Un équivalent minimum du Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) 4 dans toutes les compétences langagières, en français ou en anglais, est exigé. Remarque : Certains employeurs peuvent exiger un résultat supérieur.

Résultats acceptables minimums :

	IELTS*	CELPiP**	TEF***	TCF****
Compréhension de l'écrit	3.5	4	121	342
Expression écrite	4.0	4	181	4
Compréhension de l'oral	4.5	4	145	331
Expression orale	4.0	4	181	4

Pour vous renseigner au sujet d'un test linguistique ou vous inscrire à un tel test, visitez les sites suivants :

\* IELTS General Training: [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

\*\* CELPIP: [www.celpip.ca](http://www.celpip.ca)

\*\*\* TEF CANADA:  
[www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef-tef-canada/](http://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef-tef-canada/)

\*\*\*\* TCF pour le Canada : <http://www.ciep.fr/tcf-canada>



## 4. Diplôme d'études

Tous nos programmes d'immigration exigent un niveau de scolarité minimum qui équivaut à un diplôme d'études secondaires canadien.

Si vous n'avez pas de diplôme d'études canadien, vous devrez fournir une évaluation des diplômes d'études qui confirme l'équivalence canadienne de vos études.

Visitez le site de l'une des organisations suivantes pour vous renseigner au sujet du processus d'évaluation ou lancer le processus :

- World Education Services (WES) : <https://www.wes.org/fr/ca/>
- Comparative Education Service (CES) : <https://learn.utoronto.ca/comparative-education-service>
- International Credential Assessment Service of Canada (ICAS) : <https://www.icascanada.ca/francais/home.aspx>
- International Qualifications Assessment Service (IQAS) : <https://www.alberta.ca/fr-CA/iqas-overview.aspx>

Si les documents à l'appui de vos études doivent être traduits en anglais, il serait bon de les faire traduire avec vos autres pièces d'identité et documents à l'appui de votre état matrimonial.

## 5. Lettres d'emploi

Vous devez fournir des lettres d'emploi qui confirment votre expérience professionnelle.

Les lettres doivent :

- être rédigées sur du papier à en-tête de l'entreprise;
- être signées par l'agent ou le superviseur responsable;
- mentionner l'adresse complète de l'entreprise, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse électronique et l'adresse de son site Internet;
- porter le sceau officiel de l'entreprise (le cas échéant).

Les lettres doivent inclure tous les renseignements suivants :

- la période précise de votre emploi au sein de l'entreprise;
- les postes que vous avez occupés pendant la période d'emploi et la durée d'occupation de chacun;
- vos principales responsabilités et tâches liées à chaque poste;
- votre salaire annuel total ainsi que vos avantages sociaux;
- le nombre d'heures travaillées par semaine.

### Connaissez votre code de la Classification nationale des professions (CNP)

Pour l'immigration au Canada, les professions sont classées par codes de la CNP. Consultez le site suivant pour trouver le code de la CNP qui correspond à vos fonctions et à votre expérience professionnelle :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>

Parlez à votre employeur actuel et à vos employeurs antérieurs au sujet de l'obtention d'une lettre qui réunit les critères relatifs à l'immigration au Canada.

Lorsque vous aurez tous les éléments ci-dessus en ordre, avisez votre employeur de soumettre dans l'ordre une **trousse de demande** dûment remplie au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Veuillez noter que, dans le cadre du programme, vous soumettez vos demandes provinciale et fédérale ensemble à la province. Si la demande provinciale est approuvée, vous recevrez un certificat de désignation qui est valide pendant 6 mois. Après que vous aurez reçu le certificat, la province soumettra la demande de RP déjà remplie au gouvernement du Canada en votre nom.

## 6. Certificats de police

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) communiquera avec vous au sujet de la soumission de certificats de police.

Consultez le lien ci-dessous afin que vous soyez prêt lorsque les certificats seront demandés :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande-medical-police/certificats-police/propos.html>